



Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Rapport de gestion

Pour la période finissant le 30 septembre 2019

INTRODUCTION

Ce présent rapport de gestion (« RG ») a été préparé en date du 29 novembre 2019 et devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non audités de Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ-Silicium », « la Société », ou « HPQ »), pour l'intermédiaire se finissant le 30 septembre 2019. Les notes mentionnées dans ce présent rapport se réfèrent aux notes des états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés de l'intermédiaire sont présentés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire" et fait appel à des estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la société. La note 5 décrit les domaines particulièrement complexes exigeant un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés. En tenant compte de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière consolidé. Ces ajustements éventuels pourraient être significatifs. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés pour l'intermédiaires finissant le 30 septembre 2019 ont été dressés par la direction de la société et n'ont pas été examinés par l'auditeur.

La Société a été constituée le 20 décembre 1996 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions de la Société font partie de la catégorie « sociétés émergentes » et se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « HPQ ». Le siège social, qui est aussi l'établissement principal de la Société, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, Québec, H2Y 1R8, Canada.

La Société présente régulièrement des renseignements supplémentaires sur ses activités, lesquels sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada, à l'adresse www.sedar.com

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document contient des « énoncés prospectifs », qui comprennent certains risques et incertitudes, lesquels sont identifiés dans les dépôts réguliers faits par la société auprès des autorités réglementaires canadiennes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels, ainsi que les événements futurs, pourraient varier de façon importante et contredire ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont influencés par une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient significativement modifier les résultats ou événements actuels. Quand ils sont utilisés dans ce document, les mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et les expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si la société croit que les expectatives indiquées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés contiennent des risques et des incertitudes et il n'y a aucune assurance donnée par la société que les résultats envisagés seront le reflet de ces énoncés prospectifs.

Plusieurs risques existent pouvant rendre erronés ces énoncés prospectifs, notamment la variation du prix du marché des métaux, les fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêts, des réserves sous ou sur estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus exhaustive), des situations géologiques imprévues, des conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales, le défaut d'obtenir les permis

nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, les relations avec les premières Nations, ou tout autre risque lié à l'exploration et au développement.

La capacité de la société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créanciers. Même si la société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

La société prend engagement de mettre à jour ses énoncés prospectifs et d'en informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la direction doivent être changées.

NATURE DES ACTIVITÉS

Les objectifs de la Société consistent en la recherche et la découverte de propriétés minières de diverses envergures pouvant l'amener à une exploitation commerciale viable en plus de devenir un intégrateur vertical de Silicium Métal. La Société concentrera ses efforts sur l'intégration de la transformation du quartz de ses propriétés afin d'atteindre un rendement plus élevé tout en générant un flux de trésorerie positif.

Les objectifs de la société sont l'exploration et la découverte de propriétés de minéraux industriels pouvant éventuellement mener à une exploitation commerciale viable et de devenir le producteur le moins coûteux en silicium (Si), en silicium de haute pureté (Si), en plaquettes de silicium poreux et en silicium métallique de qualité solaire (SoG-Si). Les activités de la société sont centrées sur l'intégration verticale à l'aide de son processus exclusif « Réacteur à Quartz » (QRR) (brevet en instance) PUREVAP™. Un procédé qui permettra la transformation du quartz (SiO₂) et l'affinage du silicium en silicium de qualité métallurgique (Mg-Si) à des prix propices à la valorisation de son potentiel en énergies renouvelables.

La Société n'a pas encore déterminé si les actifs miniers, qu'elle explore actuellement, renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, le développement de ces biens, des technologies de transformation et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens.

POINTS SAILLANTS DU TROISIÈME INTERMÉDIAIRE DE 2019

- Le 25 septembre 2019, HPQ a annoncé l'extension conclue avec Apollon Solar SAS ("Apollon"). L'accord porte désormais sur l'évaluation de la fabrication de plaquettes de silicium poreuses pour batteries Li-Ion à semi-conducteurs.
- Le 4 septembre 2019, HPQ a annoncé le dépôt d'une nouvelle demande de brevet provisoire couvrant une partie essentielle du processus du réacteur à réduction de quartz PUREVAP™ (QRR).
- En juillet et août 2019, La société a procédé par placement privé à une levée de fonds d'un montant de 360 000 \$. Elle a approuvé l'émission de 3 600 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription au prix de 0,15 \$ pendant trois (3) ans
- Le 11 juillet 2019, HPQ a annoncé que PyroGenesis a calculé que la taille maximale, mise à l'échelle, d'un seul réacteur PUREVAP™ QRR permettrait la production de 2 500 tonnes métriques de silicium métallique par an. La capacité totale de l'installation PUREVAP™ QRR est donc modulable par quantité de 2 500 tonnes par an.

POINTS SAILLANTS DU TROISIÈME INTERMÉDIAIRE DE 2019 (suite)

- Au cours de l'intermédiaire, la société a procédé à des règlements de dette de fournisseurs par l'émission de 156 944 actions ordinaires pour une valeur de 14 125 \$ qui sont à émettre au 30 septembre 2019 et la société a émis 473 749 actions ordinaires pour des règlements de dette de fournisseurs .
- Au cours de l'intermédiaire, la Société a effectué des paiement pour les brevets d'une valeur de 18 713 \$ ainsi que 81 800 \$ pour son alliance avec Apollon Solar.

POINTS SAILLANTS ANTÉRIEURS AU TROISIÈME INTERMÉDIAIRE DE 2019

- Le 17 juin 2019, HPQ a annoncé que le processus PUREVAP [™] QRR pourrait réduire considérablement le coût en matières premières pour la fabrication du silicium, diminuant ainsi le nombre d'opérations par rapport au secteur.
- Le 25 avril 2019, HPQ a annoncé une évolution par des tests sur la validation de la faisabilité commerciale sur GEN2 PUREVAP [™] et en identifiaient de nouveau paramètre opérationnel.
- Au cours du semestre, la société a procédé à des règlements de dette de fournisseurs par l'émission de 750 000 unités composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription ainsi que 156 944 actions ordinaires pour une valeur totalisant 89 125 \$ dont 156 944 actions sont à émettre au 30 septembre 2019.
- Au cours de semestre, la Société a effectué des paiement pour le brevets d'une valeur de 29 777 \$ ainsi que 172 200 \$ pour son alliance avec Apollon Solar.
- Le 26 février 2019, la Société a annoncé que les tests de Validation Commerciale de la Mise à l'Échelle du GEN2 PUREVAP[™] ont démontré que le PUREVAP[™] RRQ pouvait fonctionner de façon semi-continue .
- Le 14 février 2019, la Société a prolongé 4 375 000 bons de souscription jusqu'au mois de mars 2021.
- Au cours du premier intermédiaire, la société a procédé à des règlements de dette de fournisseurs par l'émission de 235 416 actions ordinaires pour une valeur de 14 125 \$ dont 235 416 actions sont à émettre au 30 juin 2019.
- Au cours du premier intermédiaire, la Société a effectué des paiement pour les brevets d'une valeur de 3 961 \$ ainsi que 87 000 \$ pour son alliance avec Apollon Solar.

RÉSUMÉ DES ACTIFS COURANTS ET TRAVAUX D'EXPLORATION

- Au 30 septembre 2019, la Société disposait de 45 077 \$ de trésorerie, de 259 210 \$ en titres négociables d'une société cotée, de 36 949 \$ en taxes sur les produits et services à recevoir, de 23 665 en royauté à recevoir, de 1 950 000 \$ en dépôt sur contrat et 106 037 \$ en frais payés d'avance.
- Pour la période finissant le 30 septembre 2019, la Société a effectué 608 \$ de travaux d'exploration.

LES PROPRIÉTÉS DE LA SOCIÉTÉ

QUARTZ/SILICIUM

PROJET: RONCEVAUX

Le projet de Roncevaux est situé en Gaspésie, Province de Québec, dans la région de Matapédia à quelque 700 km au nord-est de Montréal, à 460 km de Québec et à près de 75 km au sud de Causapscal. Elle est composée de trente-six (36) claims d'une superficie de 2 068 hectares répartis sur deux blocs. Le bloc principal couvre trente-trois (33) claims ayant une superficie de 1 895,76 hectares où se retrouve les veines de quartz du gîte Roncevaux. Le second bloc se compose de trois (3) claims couvrant une superficie de 172,40 hectares qui sont situées à environ 2,2 km au nord du bloc principal.

Le projet de Roncevaux se situe dans le domaine sud de la formation géologique du synclinorium Connecticut Valley-Gaspé. Elle est délimitée au nord par la faille Shickshock-South et au sud par la faille de Restigouche. Ce bassin est composé de roches siliciclastiques à grains fins à très grossiers, divers types de calcaires felsiques à des roches volcaniques et intrusives mafiques. Les roches de la région de la veine de Roncevaux appartiennent au groupe Fortin et les affleurements visités par l'équipe technique de l'INRS-ETE en septembre 2015 sont composées de grès et de siltites avec des unités plus limitées de shales et de mudstones. Les roches de la faille sont pliées et fracturées. Le litage (So) semble sous-vertical (85°), avec une orientation moyenne de N231°.

Pour l'exercice de 2018, la société a effectué des travaux d'exploration d'une valeur de 79 714 \$. Ces travaux sont constitués d'analyse et test de métallurgie pour une valeur de 75 947 \$ ainsi que des frais de locations de 3 767 \$.

La société a réalisé durant l'exercice de 2017 un programme de forage au diamant de 2 000 mètres. Ce programme de forage de 32 trous d'une profondeur de 50 mètres a été effectué sur une longueur des 400 mètres de la surface connue de la veine de quartz.

La société a concédé à sa filiale un droit de prospection et d'extraction des métaux de base et précieux, autres que le quartz, sur sa propriété en considération d'une royauté de 5 % (NSR) et sa filiale a émis 100 000 actions ordinaires de son capital action à un prix de 0,10 \$ chacune. Ce NSR pourra être racheté en partie par sa filiale en payant à la société 1 000 000 \$ pour chaque tranche de 1 % jusqu'à concurrence de 4 %.

Il n'y a eu aucun travail de complété durant la période de 2019.

PROJET : MARTINVILLE

La propriété Martinville composée de huit (8) claims dont la superficie d'exploration totale est de 2,42 Km². Elle est située en Estrie à 180 km à l'est de Montréal et à 30 km au sud de Sherbrooke. Des forêts privées et des fermettes couvrent principalement la région. Les deux CDCs initiaux sont les sites de l'exploration historique qui a été effectuée et où on retrouve les veines de quartz.

PROJET : MARTINVILLE (suite)

Ce gisement est composé de veines de quartz hydrothermales encaissées dans du schiste. En 1995, un levé géophysique a permis de cerner un potentiel d'exploration estimée à plus de 1 000 000 tonnes de Silice. Ce calcul utilisait une longueur de surface de la veine de quartz de plus de 200 m et d'une largeur variant entre 2 et 23 m et d'une profondeur estimée à 30 m. (GM53696 : Pierre Vincent, géosciences de l'établissement. 1995.). Afin de valider ces estimés, qui ne sont pas conformes à la Norme 43-101, la Société prévoit commencer un programme d'exploration qui sera réalisé conformément à cette norme.

Il n'y a eu aucun travail de complété durant la période de 2019.

VALORISATION DU QUARTZ/SILICON

Le silicium (Si) est l'un des matériaux stratégiques nécessaires pour répondre à la révolution des énergies renouvelables en cours. Le silicium (Si) n'existe pas à l'état pur; il doit être extrait du quartz selon un procédé carbothermique et c'est un des minéraux les plus abondants de la croûte terrestre.

Lorsque HPQ a fait ses premières acquisitions de concession de Quartz, la production du Silicium Solaire (SoG-Si), l'ingrédient principal pour la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire en électricité, nécessitait une première transformation, Quartz (SiO_2) à du Silicium Métallurgique (MG Si), par un procédé carbothermique dans des fonderies. Ensuite il faut affiner le MG-Si par un procédé de distillation chimique (procédé Siemens) pour produire du Silicium Solaire (SoG Si).

Depuis 2015, HPQ développe en collaboration avec la société PyroGenesis Canada Inc (TSX-V : PYR) une technologie innovante, le PUREVAP™ « Réacteur de Réduction du Quartz » (« RRQ »), un procédé carbothermique 2.0 (en instance de brevet) qui permettra la transformation du quartz (SiO_2) en silicium de qualité métallurgique (Mg-Si). HPQ est le propriétaire de la propriété intellectuelle PUREVAP™ QRR.

HPQ collabore également avec le leader du secteur solaire, Apollon Solar, au développement d'une filière métallurgique de production de silicium de qualité solaire (SoG Si) pour en tirer pleinement la production de silicium de haute pureté en une étape par le procédé PUREVAP™ QRR et réduira ainsi de manière significative les coûts de Capex et d'Opex associé à la transformation du quartz (SiO_2) en SoG-Si.

La Propriété Intellectuelle (« PI ») du procédé PUREVAP™ RRQ est la propriété de HPQ. Le développement de cette technologie est fait par la Société en collaboration avec PyroGenesis, qui travaille présentement à compléter la conception et la fabrication de l'équipement de l'usine pilote.

L'objectif de HPQ est de devenir un producteur de silicium de haute pureté (Si) incluant du silicium de qualité solaire (SoG-Si) avec comme objectif d'avoir un coût de production le moins élevé de l'industrie. L'équipement de l'usine pilote qui validera le potentiel commercial du processus devrait démarrer à partir du dernier trimestre 2019.

VALORISATION DU QUARTZ/SILICON (suite)

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des développements du projet qui sont arrivés depuis l'année fiscale 2018 et les période subséquente:

- Le 25 septembre 2019, HPQ a annoncé l'extension et de la portée de l'accord de collaboration conclu en décembre 2017 avec Apollon Solar SAS ("Apollon"). L'accord porte désormais sur l'évaluation de la fabrication de plaquettes de silicium poreuses pour batteries Li-Ion à semi-conducteurs utilisant le procédé breveté Apollon et le silicium (Si) produit par HPQ PUREVAP™ QRR.
 - HPQ, en collaboration avec Apollon, entend développer la fabrication de plaquettes de silicium poreuses à l'aide de PUREVAP™ Si pouvant servir d'anodes aux batteries Li-ion à l'état solide.
- Le 4 septembre 2019, HPQ a annoncé le dépôt d'une nouvelle demande de brevet provisoire couvrant une partie essentielle du processus du réacteur à réduction de quartz PUREVAP™ (QRR). Il s'agit du deuxième dépôt de brevet distinct pour HPQ et PyroGenesis Canada Inc. depuis le début en 2015 de la quête de la société visant à améliorer la situation économique mondiale et les problèmes d'approvisionnement du marché du silicium (Si).
Le 11 juillet 2019, HPQ a annoncé que le processus PUREVAP™ QRR pourrait réduire considérablement l'investissement de CAPEX associé à la fabrication du silicium et que cela représentait un avantage supplémentaire significatif pour le processus;
 - Le premier dépôt de brevet est actuellement en attente et couvre la totalité du nouveau procédé PUREVAP™ QRR utilisant un arc plasma dans un four sous vide pour la production en une étape de silicium (Si) à partir de quartz (SiO₂). Ce nouveau dépôt provisoire est axé sur un nouveau procédé novateur pour les opérations continues du four à arc sous plasma.
- Le 11 juillet 2019, HPQ a annoncé que;
 - PyroGenesis a calculé que la taille maximale, mise à l'échelle, d'un seul réacteur PUREVAP™ QRR permettrait la production de 2 500 tonnes métriques de silicium métallique par an. La capacité totale de l'installation PUREVAP™ QRR est donc modulable par quantité de 2 500 tonnes par an, ce qui en fait le procédé le plus polyvalent et adaptable pour la production de silicium (Si);
 - Comparaison de la capacité et du coût par kg de capacité annuelle pour une usine PUREVAP™ QRR par rapport aux mêmes données des deux dernières usines de Greenfield, construites à l'aide de procédés classiques pour produire du Mg Si, l'ampleur des avantages concurrentiels du PUREVAP™ QRR pourrait tout aussi bien permettre une réduction allant jusqu'à 51% du coût des investissements par kg de capacité annuelle par rapport aux processus classiques;
 - PUREVAP™ QRR élimine le besoin d'affinage post-métal. Grâce au procédé ONE STEP, l'élimination sélective des impuretés élimine la nécessité pour le métal liquide prélevé en sortie du réacteur de passer par une étape d'oxydation et de raffinage du laitier, ce qui est une autre raison pour laquelle PUREVAP™ Capex et Opex vont être considérablement inférieurs aux processus classiques.

VALORISATION DU QUARTZ/SILICON (suite)

- Le 17 juin 2019, HPQ a annoncé que le processus PUREVAP™ QRR pourrait réduire considérablement le coût en matières premières pour la fabrication du silicium, diminuant ainsi le nombre d'opérations par rapport au secteur et représenterait un avantage concurrentiel significatif pour le processus;
- Le 25 avril 2019, HPQ a annoncé une évolution par des tests sur la validation de la faisabilité commerciale sur GEN2 PUREVAP™ et en identifiaient de nouveau paramètre opérationnel tout en augmentant le rendement de production du silicium pur (nugget de silicium) par QRR PUREVAP™ et qu'un test utilisant ces nouveaux paramètres a été effectué et ont fourni les informations suivantes:
 - Le réacteur PUREVAP™ peut être modifié par une charge de mélanges de réactifs stationnaires à une charge dynamique, sans affecter les autres paramètres opérationnels clés du réacteur, ce qui améliore considérablement le rendement de production;
 - Le fait de modifier la charge du mélange de réactifs en un flux dynamique affecte positivement le rendement de production;
 - Qu'il est possible de modifier l'installation pilote GEN3 PUREVAP™ afin d'intégrer ces avantages dans la nouvelle conception.
- Les 5 mars, 3 mai, 23 mai et 6 juin 2019, HPQ a publié une série de mises à jour sur l'avancement de la mise en place du système PUREVAP™ Gen3;
- Le 26 février 2019, la Société a annoncé que les tests de Validation Commerciale de la Mise à l'Échelle du GEN2 PUREVAP™ ont démontré que le PUREVAP™ RRQ pouvait fonctionner de façon semi-continue et que La mise à l'échelle du GEN1 PUREVAP™ au GEN2 PUREVAP™ fit passer le rendement de production généré par le procédé de ~ 1% avec le GEN1 à 34% avec le GEN2 (Communiqué du 15 février et 19 avril 2018).
- Quoique l'objectif des tests de 2018 était la validation des matériaux et procédés en vue de finaliser les plans et devis du GEN3 PUREVAP™, les tests effectués avec le GEN2 ont permis de prouver que l'augmentation du rendement de production est primordiale pour la production d'un Silicium Métal (Si) d'une pureté supérieur avec le procédé PUREVAP™.
- En comparant un test GEN2 PUREVAP™ avec un rendement de production de 17.9% et une efficacité d'élimination des impuretés totale de 99.83% a un test GEN1 PUREVAP™, effectués dans des conditions opérationnels similaires, avec un rendement de production de 3% et une efficacité moyenne d'élimination des impuretés de 97.14%, PyroGenesis a pu valider que l'augmentation du rendement de production joue un rôle important dans la capacité d'éliminer les impuretés au cours du procédé et sur la pureté finale du Si produit.
- En utilisant les résultats générées par les tests GEN1 et GEN2, PyroGenesis a refait son extrapolation et prévisions de 2017, et en est venue à la conclusion que, même en utilisant des matières premières de faible pureté (98.84% SiO₂), l'action carbothermique du procédé PUREVAP™ RRQ, avec un rendement de production de +90% (ou le rendement de production commerciale des fonderies traditionnelles qui produisent un silicium métal métallurgique (98.5 – 99.5% Si)), devrait à elle seule, permettre à HPQ de produire un Silicium (Si) ayant un seuil de pureté 4N+ (99.99+% Si).

VALORISATION DU QUARTZ/SILICON (suite)

- Ces résultats surpassent amplement les extrapolations de 2017 des données résultant des tests GEN1, qui indiquait alors qu'en utilisant des matières premières de faible pureté (98.84% SiO₂), l'action carbothermique du procédé PUREVAP™ RRQ, à elle seul, devrait permettre à HPQ de produire un Silicium ayant un seuil de pureté 3N+ (99.9+% Si) seulement, en supposant l'atteint d'un rendement de production de 100% (Communiqué du 1 novembre 2017).
- Le 13 Septembre 2018 la Société a annoncé que PyroGenesis Canada Inc avait prit livraison de la fournaise du GEN3 PUREVAP™ « Réacteur de Réduction du Quartz » («RRQ»), une des pièces maitresse de l'équipement pilote. La réception de la fournaise marque le commencement de la phase d'assemblage de l'usine pilote dans une section dédié de l'usine de production de PyroGenesis à Montréal. L'usine Pilote devrait être opérationnelle au milieu de 2019, soit a peine 3 ans depuis que la concept original a été validé.
- Le 13 août 2018, la Société a annoncé que le procédé PUREVAP™ RRQ serait capable de réduire de 96% l'empreinte carbone (GES) résultant de la production du silicium solaire (SoG Si).
- Le 19 juillet 2018, HPQ a annoncé qu'à la suite des premiers 14 tests de démonstration de faisabilité du potentiel commercial du réacteur GEN2 PUREVAP™ Pyro-Genesis a décidé de procéder à une vérification de l'usure de l'équipement. Cette vérification a permis d'identifier des paramètres opérationnels critiques pour l'équipement pilote GEN3 PUREVAP™ et a aussi permis l'évaluation des modifications de conception additionnelles qui pourraient être introduites dans les tests futurs utilisant l'équipement GEN2 PUREVAP™
- Ayant intégré les dernières modifications conceptuelle, l'équipement GEN2 PUREVAP™ re-conditionné a pu re-commencer une nouvelle série d'au moins huit (8) test supplémentaires ayant comme objectif principal:
 - L'augmentation du rendement et de la production qui devrait dépasser les résultats du test No. 14 GEN2 PUREVAP™;
 - Tester la pureté du silicium produit en utilisant la spectrométrie de plasma à couplage inductif en utilisant le matériel de la Société de basse pureté (98,84% SiO₂, dioxyde de silicium) et du matériel de très haute qualité (plus que 99,9% SiO₂); et
 - Identifier les conditions d'opération optimales pour GEN2 PUREVAP™ et obtenir de l'information au sujet de l'opération future de GEN3 PUREVAP™.
- Le 19 avril 2018 la Société a émis une mise à jour des résultats des tests fait avec le réacteur PUREVAP™ GEN2 pour valider le potentiel commercial du procédé. Une masse totale de 101,45 grammes de Silicium Métal (Si) a été obtenu lors d'un test, ce qui est 11,5 fois plus élevé que les meilleurs résultats de GEN1 qui étaient de 8,8 grammes de Si (test #323) et 3,6 fois plus élevé que le 28,1 grammes de Si du test GEN2 #007. Aussi significatif est le fait que le rendement de production a atteint 34,3% ce qui est 2,5 fois plus élevé que la masse maximale atteint à date de 13,4%.
- En Février 2018, la Société a annoncé que le test no. 007 du *PUREVAP™* GEN2 produit 28,1 grammes de Silicium Métal, soit 20 fois plus élevé que le résultat de référence GEN1 # 63 de 1,4 grammes, et 1,4 fois plus élevé que les 19,9 grammes du test GEN2 # 003.

VALORISATION DU QUARTZ/SILICON (suite)

- De plus le test GEN2 # 007 a atteint une efficacité de conversion de Quartz en Silicium métal (rendement de production) de 13,4%, le plus élevé à ce jour, soit 10 fois plus que le test de référence GEN1 # 63 avec un rendement de production de 1,3% et 1,8 fois supérieur que GEN2 test # 003 avec un rendement de production de 7,4%.
- Au cours de l'exercice financier de 2016, la société a conclu une entente d'une valeur de 8 260 000 \$ avec la société PyroGenesis Canada inc. pour l'acquisition d'un équipement d'essai.
- Selon l'échéance établi pour la conception, la fabrication et l'assemblage, il reste aucun versement a effectué par la Société. Les étapes suivantes consisteront à la mise en marche à chaud de l'équipement pour 520 000 \$ et le rodage de l'équipement sur une période de 10 mois pour une valeur de 2 310 000\$. L'investissement totalisait au 31 décembre 2018 la somme de 5 240 000\$ dont 1 000 000\$ pour l'acquisition de la propriété intellectuelle. Durant le mois d'août 2018, la société a effectué un dépôt d'un montant de 1 950 000 \$ qui sera utilisé comme paiement sur les factures pour le rodage de l'équipement.

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Il y a eu aucune dépense d'exploration reportées (avant crédits à l'exploration et droits miniers) pour l'intermédiaire se finissant le 30 septembre 2019, comparativement à 590 \$ pour la même période de 2018.

Voici une analyse détaillée des coûts et des frais d'exploration et d'évaluation pour l'intermédiaire finissant le 30 septembre 2019 ainsi que celle de la période comparative de 2018.

	Pour la période intermédiaire finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 191 184	1 273 109	1 190 576	1 261 724
Ajouter:				
Analyse	-	-	-	10 177
Location	-	590	608	1 798
	-	590	608	11 975
Solde avant crédits	1 191 184	1 273 699	1 191 184	1 273 699
Moins : Radiation	-	-	-	-
Solde à la fin	1 191 184	1 273 699	1 191 184	1 273 699

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE DE L'INTERMÉDIAIRE

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers intermédiaires.

	FISCAL 2019			FISCAL 2018				FISCAL 2017
Intermédiaire finissant :	30/09	30/06	31/03	31/12	30/09	30/06	31/03	31/12
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	280 828	288 221	257 294	474 795	350 920	396 682	294 794	1 567 648
Perte globale	296 783	491 046	367 426	393 298	470 294	592 373	189 458	1 438 370
Résultats de base et diluée par action	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,02)
Actif courant	2 420 938	2 424 188	2 775 249	3 022 683	5 381 473	2 655 484	2 805 441	2 843 366
Actif total	11 168 641	10 946 356	11 231 970	11 391 633	13 217 610	9 664 041	9 693 622	9 602 391
Passif courant	881 085	868 070	851 244	824 286	995 091	758 490	512 003	480 468
Passif non courant	3 372 391	3 594 275	3 493 778	3 326 348	3 004 678	2 395 256	2 342 814	2 289 959
Capitaux propres	6 555 165	6 484 011	6 886 948	7 240 999	9 217 841	6 510 295	6 838 805	6 831 964

DISCUSSION SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'INTERMÉDIAIRE SÉLECTIONNÉE

- Performance globale**

Au cours du troisième intermédiaire de l'exercice financier de 2019, la Société a connu une diminution de ses pertes globales de 173 511 \$ (37 %) (296 783 \$ contre 470 294 \$), alors que les frais opérationnels ont diminué de 70 091 \$ (20 %) (280 828 \$ contre 350 919 \$), tandis qu'au cours des sept derniers intermédiaires, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 563 181 \$ et 518 622 \$.

DISCUSSION SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'INTERMÉDIAIRE SÉLECTIONNÉE (suite)

- **Analyse du résultat global**

La diminution des pertes globales de 173 511 \$ (37 %) (296 783 \$ contre 470 294 \$), en comparaison à la période de 2018, correspond principalement à la modification de la participation Dans Champs d'or de la Beauce selon la méthode de la mise en équivalence de 151 389 \$.

Il y a eu une diminution des frais opérationnelles de 70 091 \$ (20 %) (280 828 \$ contre 350 919 \$). Cette diminution est reliée à la baisse des frais de restructuration de 63 192 \$ (ou 100%) (0 \$ contre 63 192 \$). Ces coûts étaient reliés à la mise en place du plan d'arrangement pour la vente des actifs aurifères à sa filiale qui a été finalisé en décembre 2018 ainsi qu'une diminution des autres charges opérationnelles de 10 850\$ (6 %) (168 986 \$ contre 179 836 \$).

Les autres revenus et dépenses ont diminué de 103 240 \$ (-15 955 \$ contre -119 375 \$). Cette diminution correspond à la diminution de notre participation dans Champs d'or de la Beauce de 151 389 \$ et compensé par les frais relatifs à la débenture convertible de 88 632 \$ par rapport à l'intermédiaire de 2018. La quote part de la perte dans la participation dans Champs d'or de la Beauce a été de 16 368 \$ comparativement à aucune pour la période de 2018.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE POUR LA PÉRIODE DE 2019

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes de 2019, 2018, 2017 et 2016.

	FISCAL 2019	FISCAL 2018	FISCAL 2017	FISCAL 2016
	30/09/19	30/09/18	30/09/17	30/09/16
	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	826 513	1 042 396	1 257 072	1 080 755
Perte globale	1 155 425	1 252 125	1 177 873	1 112 700
Résultats de base et dilués par action	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,01)
Actif courant	2 420 938	5 381 473	3 299 943	1 282 390
Actif total	11 168 641	13 217 610	9 538 683	5 783 307
Passif courant	881 085	995 091	1 215 267	500 854
Passif non courant	3 732 391	3 004 678	2 221 656	1 402 623
Capitaux propres	6 555 165	9 217 841	6 101 760	3 879 830

DISCUSSION GÉNÉRALE SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE DE 2019

- **Performance globale**

Au cours de la période pour l'exercice financier de 2019, la Société a connu une diminution de ses pertes globales de 96 700 \$ (8 %) (1 155 425 \$ contre 1 252 125 \$), alors que les frais opérationnels ont diminué de 215 883 \$ (21 %) (826 513 \$ contre 1 042 396 \$), tandis qu'au cours des trois dernières périodes, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 1 180 900 \$ et 1 126 741 \$.

- **État du résultat global**

La diminution des pertes globales de 96 700 \$ (8 %) (1 155 425 \$ contre 1 252 125 \$), en comparaison à la période de 2018, correspond à la diminution des frais opérationnels de 215 883 \$, le gain sur la diminution de notre la participation dans Champs d'or de la Beauce de 151 389 \$ et réduit par l'augmentation des frais relatifs à la débenture convertible de 257 535 \$.

Il y a eu une diminution des frais opérationnelles de 215 883 \$ (21 %) (826 513 \$ contre 1 042 396 \$). La principale raison est reliée directement la diminution des frais de restructuration de 139 784 \$ (ou 100%) (0 \$ contre 139 784 \$). Ces coûts étaient reliés à la mise en place du plan d'arrangement pour la vente des actifs aurifères à sa filiale qui a été finalisé en décembre 2018 ainsi qu'une diminution des autres charges opérationnelles de 76 878 \$ (462 234 \$ contre 539 112 \$).

Les autres revenus et dépenses ont augmentés de 119 183 \$ (-328 912 \$ contre -209 729 \$). Cette augmentation correspond aux frais relatifs à la débenture convertible de 257 535 \$ par rapport à la période de 2018, le gain sur la diminution de notre la participation dans Champs d'or de la Beauce de 151 389 \$ et la perte dans la quote-part de la participation dans Champs d'or de la Beauce de 65 225 \$.

- **Ressources financières**

Pour la période financière se finissant le 30 septembre 2019, la Société avait un fond de roulement de 1 539 853 \$ (versus un montant de 2 198 397 \$ au 31 décembre 2018). Les actifs courants de 2 420 938 \$ sont constitués des éléments suivants : trésorerie de 45 077 \$ (320 550 \$ au 31 décembre 2018), titres négociables d'une société cotée de 259 210 \$ (364 000 \$ au 31 décembre 2018), taxes sur les produits et service à recevoir de 36 949 \$ (277 981 \$ au 31 décembre 2018), la royauté à recevoir de 23 665 \$ (aucun au 31 décembre 2018), un dépôt sur de contrat de 1 950 000 \$ (1 950 000 \$ au 31 décembre 2018) et des frais payés d'avance de 106 037 \$ (110 152 \$ au 31 décembre 2018).

Les titres négociables d'une société cotée de 259 210 \$ représentent un investissement à la juste valeur marchande des actions de PyroGenesis. Les taxes sur les produits et services à recevoir de 36 949 \$ représentent les taxes sur les paiements faits à des fournisseurs durant le dernier intermédiaire. La royauté à recevoir de 23 665 \$ représente le NSR selon l'entente avec Champs d'or de la Beauce. Le dépôt sur contrat de 1 950 000 \$ représente une partie du coût relié au rodage de l'équipement d'essai et Les frais payés d'avance de 106 037 \$ représentent les frais divers ainsi qu'un paiement pour le rodage de l'équipement d'essai.

Durant la période de 2019, la société a acquis des immobilisations incorporelles d'une valeur de 302 490 \$.

- **Ressources financières (suite)**

Le total du passif courant qui est de 881 085 \$ (824 286 \$ au 31 décembre 2018) comprend des dettes fournisseurs et autres créiteurs de 486 585 \$ (501 335 \$ au 31 décembre 2018), des dûs aux administrateurs de 44 500 \$ (0 \$ au 31 décembre 2018) et des redevances à payer 350 000 \$ (322 951 \$ au 31 décembre 2018). Les passifs non courants totalisant 3 732 391 \$ (3 326 348 \$ au 31 décembre 2018) qui représentent des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur pour 992 319 \$ (valeur nominale de 1 088 641 \$) (992 319 \$ au 31 décembre 2018), la débenture convertible et passif financier dérivé et en incluant les intérêts courus pour une valeur de 1 642 381 \$ (valeur nominale de 1 905 593 \$) (1 384 796 au 31 décembre 2018) ainsi que des redevances à payer de 1 097 691 \$ (949 233 \$ au 31 décembre 2018).

- **Situation de trésorerie**

Au 30 septembre 2019, la société détenait un fond de trésorerie de 45 077 \$ comparativement à 90 984 \$ pour la période correspondante de 2018.

Le flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles est de 419 510 \$. L'utilisation du flux de trésorerie pour les activités opérationnelles est constituée de la perte globale de 1 155 425 \$. Les autres éléments hors caisse qui n'ont aucune incidence sur le flux de trésorerie est constituée d'amortissement pour un montant de 680 \$, de divers désactualisation de 339 450 \$, Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 65 225 \$, gain sur modification de la participation dans COB de 151 389, des charges d'intérêts sur la débenture convertible de 69 806 \$, des salaires et charges au titre des avantages du personnel de 104 115 \$ ainsi que la variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée 5 820 \$. L'utilisation des flux de trésorerie sur les activités opérationnelles du fond de roulement représente un montant de 313 848 \$ qui se détaille comme suit : diminution des taxes sur les produits et services à recevoir de 241 032 \$, la diminution de la royauté à recevoir de 10 000 \$, la diminution des frais payés d'avance de 4 115 \$ ainsi que l'augmentation des dettes fournisseurs et autres créiteurs de 58 701 \$.

L'utilisation du flux de trésorerie affectée aux activités d'investissement, soit 208 179 \$, est constituée d'ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation de 608 \$, d'ajout aux immobilisations incorporelles de 318 181 \$ et des dispositions de titres négociables de 110 610 \$.

Le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement au montant de 352 216 \$ comprend un placement privé par une émission d'unités d'actions ordinaires pour un montant de 360 000 \$ et des frais d'émissions pour une valeur de 7 784 \$. La société a diminué son flux de trésorerie de 275 473 \$ durant la période.

La moyenne des besoins de trésorerie de la société pour les prochains intermédiaires devrait se situer entre 225 000 \$ et 250 000 \$ en excluant les frais relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation, les ajouts pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

Tant et aussi longtemps que la société sera au stade d'exploration et développement, elle ne générera pas de liquidité provenant de ses opérations. La capacité de la société de répondre aux obligations courantes et à poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction à obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

- **Situation de trésorerie (suite)**

La direction est d'avis que s'il ne survient pas d'événements négatifs importants sur les marchés financiers, la société devrait être en mesure de compléter les placements et les financements nécessaires permettant la continuité de ses projets, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant de continuer ses activités. Les investisseurs sont avisés que si de tels changements s'avéraient nécessaires, ces ajustements pourraient s'avérer matériels.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2011, la société s'était engagée à dépenser 245 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2012. La société a engagé 163 875 \$ en FEC avant le 31 décembre 2012 et un solde approximatif de 77 000 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2012 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 55 000 \$. Au 28 février 2014, la société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 77 000 \$ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2012. Au 30 juin 2019, un solde de 8 131 \$ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la société s'était engagée à dépenser 1 245 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La société a engagé 919 296 \$ en FEC et un solde approximatif de 293 000 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2017 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 220 000 \$. Au 28 février 2018, la société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 293 000 \$ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2017. Au 30 juin 2019, un solde de 40 482 \$ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

La société a convenu de prolonger le contrat pour une autre année selon les mêmes termes et conditions prévu à l'entente signée le 15 juillet 2014 avec AGORACOM. La société émettra des actions pour les services rendus par AGORACOM, services étant la publicité en ligne, le marketing et les autres services de publicité inhérents. Le nombre d'actions qui devra être émis à la fin de chaque période sera déterminé le jour de l'émission de la facture en utilisant le cours de clôture des actions, à la Bourse de croissance TSX. L'entente est de 12 mois commençant le 15 juillet 2018 et les services totalisant 50 000 \$ doivent être payés par la société au moyen de paiements trimestriels de 12 500 \$ plus TVH.

La société a finalisé une entente de développement et d'exclusivité avec la société PyroGenesis le 28 septembre 2015. En contrepartie du droit exclusif d'utilisation de la technologie développée par PyroGenesis, la société doit effectuer les paiements tel que décrits ci-dessous :

- Pour 2019, le plus élevé de 10% des ventes de silice ou 200 000 \$;
- Pour 2020 et après, le plus élevé de 10% des ventes de silice ou 250 000\$ par année.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

Au 30 septembre 2019, l'engagement total au titre des coûts des investissements relativement à l'achat de l'équipement d'essai s'établissait à environ 2 540 000 \$ donc un montant de 1 950 000 \$ est un dépôt de contrat.

La société a obtenu l'approbation de la bourse de croissance de la ligne de crédit sur équité au montant de 1 500 000 \$ consentie par Pyrogenesis. Cette ligne ne sera utilisable que pour palier à tout éventuel dépassement des coûts qui pourraient être encourus dans le projet d'équipement-pilote, après la fin de la période de test en 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Les termes de la ligne de crédit stipulent que pour qu'un dépassement de coût puisse être payé en vertu de la ligne de crédit, le dépassement doit être préalablement accepté par les deux parties avant que les dépenses soient encourues. Une fois les dépenses approuvées, la société devra soumettre un avis de 30 jours à Pyrogenesis l'informant de son intention d'utiliser la ligne de crédit pour payer le dépassement de coût. Après la réalisation des travaux approuvés, PyroGenesis soumettra une facture pour ces travaux et HPQ organisera le paiement de la facture au moyen de l'émission d'actions ordinaires de son capital action, le tout conformément aux politiques de la bourse de croissance, d'un nombre d'actions nécessaires pour payer la facture, les actions étant émises au cours escompté de dix pourcent (10%), effectif le jour de facturation.

Le 17 novembre 2017, la Société a conclu une entente de service avec Apollon Solar dans le développement de son projet de production de Silicium SoG. En vertu de cette entente, la Société s'engage à déboursier des honoraires de 188 000 € sur une période de 10 mois à partir de janvier 2018. Le 5 octobre 2018, un avenant a été signé entre les parties prolongeant le contrat pour une durée supplémentaire de 5 mois.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes :

- Recouvrabilité des actifs d'exploration et dévaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et crédits des droits miniers ;
- Évaluation de la débenture convertible et passif financier dérivé ;

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la société, est fournie ci-dessous.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Le 1er janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers qui étaient classés dans les prêts et créances mais n'a pas modifié le classement des autres actifs financiers ni des passifs financiers. La trésorerie, les acomptes sur dû à une société et les acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant sont classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont dorénavant classés au coût amorti selon IFRS 9. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des instruments financiers ; par conséquent, les montants comparatifs n'ont pas été retraités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Étant donné que la société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôle et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telle que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations faites dans les attestations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers utilisés par la société sont constitués de la trésorerie et le dépôt sur contrat et font partie de la catégorie au coût amorti.

Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les dus aux administrateurs dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les redevances à payer, les intérêts à payer sur la débenture convertible, la débenture convertible et son passif financier dérivé.

La juste valeur de la royauté à recevoir, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur à long terme, la débenture convertible et son passif financier dérivé et des redevances à payer a été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. La juste valeur des redevances à payer se rapproche de la valeur comptable en fin d'exercice alors que la juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur est de 992 319 \$ et celle de la débenture convertible est de 1 042 748 \$ (excluant le passif financier dérivé).

La juste valeur des titres négociables d'une société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2019.

Au 30 septembre 2019, la trésorerie de la société, qui est libellé en dollars canadiens, était détenue dans un compte à intérêts auprès de la Banque de Montréal.

INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

- **Information sur les financements**

Au 30 septembre 2019, la société comptait 227 057 802 actions émises et en circulation (222 284 053 au 31 décembre 2018), 313 888 actions à être émises (188 333 au 31 décembre 2018), 67 628 000 bons de souscription (75 178 000 au 31 décembre 2018), 430 750 bons de souscription aux courtiers (717 250 au 31 décembre 2018), 175 000 unités aux courtiers (175 000 au 31 décembre 2018) et 12 400 000 options (12 400 000 au 31 décembre 2018). Le nombre d'actions après dilution s'établit à 308 005 440.

- **Information sur les actions en circulation**

Au 29 novembre 2019, la société comptait 227 057 802 actions émises et en circulation, 313 888 actions à être émises 67 628 000 bons de souscription, 430 750 bons de souscription aux courtiers, 175 000 unités aux courtiers et 12 400 000 options. Le nombre d'actions après dilution s'établit à 308 005 440. Le capital-actions autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour la période finissant le 30 septembre 2019, des frais de gestion de 112 500 \$ (150 000 \$ au 31 décembre 2018) ont été comptabilisés en vertu d'un contrat avec une société administrée par le Président du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la société et aucune (22 600 \$ au 31 décembre 2018) avec une société administrée par un membre du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la société.

Ces opérations sont menées dans le cours normal des activités de la société et sont établies en fonction de leurs valeurs d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les comptes fournisseurs et autres créiteurs incluent un montant de 161 991 \$ dû aux dirigeants et à une société détenue par un administrateur (141 418 \$ au 31 décembre 2018).

La société doit aux administrateurs et aux dirigeants des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 088 141 \$. La société a obtenu confirmation des individus concernés qu'un montant de 1 088 141 \$, sous réserves de certaines conditions, ne sera pas exigé dans les 12 mois et un jour suivant le 30 septembre 2019.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers le Canada, le Chef de la direction et le Chef des finances de la société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires, y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef des finances ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUES

- **Risques inhérents aux activités d'exploration minière**

Les activités de la société consistent à acquérir et explorer des propriétés minières dans l'espoir de découvrir des gîtes de minerai économiques. Les propriétés de la société sont présentement au stade de l'exploration et ne contiennent aucun gisement commercialisable connu. Par conséquent, il est peu probable que la société réalisera des bénéfices à court ou moyen terme. Toute rentabilité future des activités de la société est tributaire de la découverte d'un gisement de minerai économique. De plus, même si un gisement de minerai économique est découvert, rien ne garantit qu'il sera mis en production de manière commercialement rentable.

- **Réglementation et exigences environnementales**

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur l'exploration, la mise en valeur, l'exploitation, la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploration ou de mise en valeur.

- **Relations avec les Premières Nations**

La Société entreprend des travaux d'exploration dans des zones qui sont ou pourraient faire l'objet de réclamations de la part des Premières Nations. Ces réclamations pourraient retarder les travaux ou en augmenter les coûts. L'effet de ces facteurs ne peut pas être déterminé précisément.

- **Besoins en capitaux**

L'exploration, la mise en valeur, le traitement et l'exploitation des propriétés de la société exigeront un financement supplémentaire considérable. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnel et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni qu'ils le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des propriétés de la société, et même occasionner la perte de sa participation dans une propriété.

- **Prix des métaux**

Le prix du marché des actions ordinaires de la société, ses résultats financiers ainsi que ses activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière ont déjà subi dans le passé et pourraient éventuellement subir, des répercussions négatives importantes en raison de la chute des prix des métaux communs ou précieux.

FACTEURS DE RISQUES (suite)

- **Risques non assurés**

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des conditions géologiques inusitées ou inattendues, des glissements de terrain ou de talus, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires, et de possibles responsabilités légales.

- **Permanence de l'entreprise**

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

(s) Bernard Tourillon, Président et directeur général

(s) François Rivard, chef des finances

Montréal, le 29 novembre 2019